

21 septembre 2004

« Par courriel et courrier »

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683
Télécopieur : (514) 289-5197

OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service
d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents
Dossier Régie: R-3535-2004
N/d: R000093/JOT

Chère consœur,

Nous accusons réception de la demande tardive d'intervention formulée le 21 septembre 2004 par l'Ordre des architectes du Québec relativement au dossier mentionné en objet.

Bien que le Distributeur s'en remette à la Régie dans l'appréciation de cette demande d'intervention, il souhaite déposer au dossier les commentaires qui suivent.

D'abord, la demande d'intervention ne contient pas les informations demandées à l'article 8 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* en ce qu'aucune conclusion ni recommandation ne sont mentionnées, ni d'ailleurs la manière dont l'intéressé entend présenter sa preuve et son argumentation. Il est tout au plus annoncé que l'intéressé intervient « en faveur de la tarification inversée ».

Ensuite, il demeure difficile de saisir en quoi l'intervention de l'intéressé pourrait être utile au présent dossier. Plus particulièrement, tant la mission de protection du public que l'intervention sur des projets de construction n'apparaissent pas, du moins à première vue, pertinentes quant aux conditions techniques du raccordement d'équipements de production distribuée au réseau d'Hydro-Québec. Par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué dans la demande d'intervention, le présent dossier ne porte pas sur de nouvelles techniques en terme d'économie d'énergie.

Enfin, aucun motif sérieux n'est allégué pour justifier le retard de plusieurs mois dans le dépôt de la demande d'intervention.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Sylvain Aird
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Erika Beaumier
Paul Charbonneau
Josée Deland
Valérie Durand

Éric Fraser
Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre

Nicole Lemieux
Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'accepter, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

C.c. Me Jean-Pierre Dumont (par courriel seulement)